



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010020

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/12/2025 13H53 C:000008 I:30145  
V/REF : 1038584  
V/Email reçu le Mercredi 03/12/2025 à 13H53

SEMCODA  
AGENCE OYONNAX  
188, RUE ANATOLE FRANCE  
C.S.30595  
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 19  
IMMEUBLE : PRE DES SAULES 1  
PLACE DES ARCADES  
01100 BELLIGNAT

Feillens, le 05 Janvier 2026

Référence Marché: M\_230509003-1

LOCALISATION : 5 PLACE DES ARCADES - BELLIGNAT - SOUS PASS LOGT 1033 - RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT OCCULUS SUR LA PORTE DU SEJOUR  
MS00001 - MS00008

Donneur d'ordre : Mme S GUESSOUM

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 12 DECEMBRE 2025 A 14H15  
PRISE DE COTE OCCULUS ET RECUPERATION DE LA PORTE POUR POSE DU VITRAGE  
LE 23 DECEMBRE 2025 A 16H30  
POSE DU VITRAGE SUR LA PORTE AU DEPOT  
PREVOIR LA POSE DANS LE LOGEMENT  
LE 2 JANVIER 2026 A 10H00  
REMPLACEMENT DU VITRAGE SUR LA PORTE DU SEJOUR

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 02/01/26 à 14H48 Ste Agence Oyonnax

GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 24/12/25 A 16H42 STELLA.GUESSOUM@SEMCODA.COM

POUVEZ-VOUS M'INDIQUER SI LE LOGEMENT EST TOUJOURS VACANT ?  
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 24/12/25 A 16:39 MME S GUESSOUM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6010020**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif       | N°BT | P.U. HT |               |
|--------------------------|-----------------------------------------|------|---------|---------------|
| 1,00                     | MS00001-Forfait déplacement             | 1    | 92,43   | 92,43         |
| 1,00                     | H(s) Menuisier                          | 2    | 67,17   | 67,17         |
| 1,00                     | MS00008-Rempl.occulus seul yc ttes suj. | 3    | 30,81   | 30,81         |
| TOTAL H.T. ....          |                                         |      |         | 190,41        |
| T.V.A. a 10,00% ....     |                                         |      |         | 19,04         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                         |      |         | <u>209,45</u> |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 28 Février 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1038584 du 27/11/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

5 PLACE DES ARCADES

LES TULIPES

01100 BELLIGNAT

### Référence de la Demande

N°: du

MUTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00019-00002-00001-00033 H / Type 2

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

### Délai

Date limite exécution : 12/12/2025

### Observations

**MUT : ROUE / LV DU 26/11/2025**

**SOUS PASS**

**Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

| Prestation à réaliser                                                                      | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA | Total TTC |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|--------|-----------|
| MS00001 Forfait déplacement                                                                | 1,00 | 92,43 | 92,43 | 9,24   | 101,67    |
| MS00008 Remplacement oculus seul et toutes sujétions<br>SEJOUR LA PETITE VITRE DE LA PORTE | 1,00 | 30,81 | 30,81 | 3,08   | 33,89     |
| Total H.T.                                                                                 |      |       |       |        | 123,24    |
| Total TVA                                                                                  |      |       |       |        | 12,32     |
| Total TTC                                                                                  |      |       |       |        | 135,56    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GUESSOUM Stella le 27/11/2025

**Le Responsable**  
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **5 PLACE DES ARCADES LES TULIPES 01100 BELLIGNAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **OYONNAX**

le **03/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1038584